

# déi Lénk

## MOTION

41

Dépôt: Nathalie Oberweis

Luxembourg, le 24 février 2022

HA au sujet de la détention  
et rétention du foncier  
constructible.

La Chambre des Députés,

- saluant la volonté du gouvernement de vouloir accélérer la construction de logements abordables ;
- saluant la volonté du gouvernement d'élargir l'accès à un logement abordable, soit en location, soit à travers la vente, à une plus grande partie de la population résidente ;
- considérant que ces objectifs demandent une augmentation en nombre et/ou en envergure ainsi qu'une accélération des projets de construction immobilière réalisés par les promoteurs publics ;
- considérant que la conception et la gestion des projets de construction immobilière pouvant répondre au besoin croissant de logements abordables nécessitent des ressources importantes en personnel qualifié au niveau des promoteurs publics ;
- considérant que beaucoup de communes ne disposent pas de ressources en personnel qualifié pour réaliser des projets de construction immobilière respectivement pour assurer la gestion et la maintenance des logements achevés;
- considérant que la loi Pacte Logement 2.0 prévoit l'établissement et la mise en œuvre de programmes d'action locale par les communes ayant conclu une convention initiale et une convention de mise en œuvre avec le Ministère du Logement et que la mise en pratique de ces programmes, notamment en ce qui concerne la création de logements abordables et durables, nécessitera du personnel qualifié ;
- considérant que les promoteurs publics, dont les communes, ne disposent pas des corps de métiers nécessaires à la réalisation de la construction proprement dite de logements et doivent faire appel à des prestataires privés pour réaliser leurs projets ;

invite le gouvernement

- à étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'une société de construction de logements sous gestion publique pouvant intervenir exclusivement dans la réalisation

des projets de construction des promoteurs publics ;

- à assurer que les communes puissent se doter des ressources nécessaires en personnel qualifié pour réaliser leurs missions et projets en matière de la création et de la gestion technique et socioéducative d'un parc de logements abordables.

Myriam Cecchetti



Nathalie Oberweis

